

RESTAURATION MÉRIDIENNE FO AGIT POUR METTRE UN TERME À UNE INÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Dans les différentes entreprises de la branche des IEG, au fil du temps, et avec les nouvelles organisations du travail, la restauration méridienne est devenue un sujet discriminatoire. Vous êtes nombreux à ne pas bénéficier de solutions et de compensation de la part des employeurs ou de la CCAS. FO Énergie va saisir la justice pour mettre un terme à cette inégalité de traitement.

État des lieux

Les solutions de restauration méridienne sont très disparates, voire absentes, selon les entreprises et selon les sites de travail.

Les personnels dont le site de travail est à proximité d'un restaurant CCAS, entreprise, interentreprise ou avec lequel a été passée une convention, bénéficient d'une participation employeur.

Les personnels exerçant une activité professionnelle ouvrant droit à la pers.793 bénéficient également d'une prise en charge des employeurs.

Pour les autres salariés et notamment pour les salariés en télétravail, rien n'est prévu!

Il n'est pas admissible que les entreprises de la branche des IEG ne respectent pas les décrets issus de l'Accord National Interprofessionnel sur le télétravail ou pénalisent des salariés à la suite de fermetures de restaurants.

Une solution

En présentiel, en distanciel, et en l'absence d'application des dispositifs statutaires tels que la Pers.793, chaque salarié doit bénéficier d'un accompagnement financier de la part des employeurs.

En ce début d'année 2023, nous vous avons donné la parole à travers un sondage, vous êtes plus de 7400 personnes à y avoir répondu et nous vous en remercions.

La mise en œuvre de tickets restaurant, jusque-là refusée par les employeurs et par la CCAS, est une solution qui permettrait de mettre un terme à cette injustice et qui répond à vos attentes!

L'action de FO

Devant le refus des employeurs d'apporter une réponse digne de ce nom, FO Énergie va assigner en justice EDF, GRDF, GRTGaz, RTE afin de permettre aux salariés concernés de bénéficier d'une contribution de la part des employeurs par le biais de tickets restaurant.

Pour mettre un terme à une discrimination flagrante, FO Énergie agit et mettra les entreprises de la Branche devant leurs responsabilités.

Aimeriez-vous voir proposer par l'employeur des tickets restaurant à utiliser au travail et en télétravail (tout en maintenant les sujétions de service avec les primes de panier et les indemnités de repas lors des déplacements) ?

